

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 27 novembre 2023

**portant nomination à la commission régionale de Guyane instituée en application de
l'article 86 du décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité
d'expertise comptable**

NOR : ECOE2331102A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des
experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son
article 7 *bis* ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise
comptable, notamment son article 86 ;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de
l'ordre des experts-comptables de Guyane,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Carine SINAÏ-BOSSOU et Monsieur Jean-Pascal GANTY sont désignés pour siéger au
sein de la commission régionale de Guyane en qualité de salariés exerçant des fonctions
comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Le commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-
comptables de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin
officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 novembre 2023

Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice des Finances publiques adjointe,

A. WOLFF